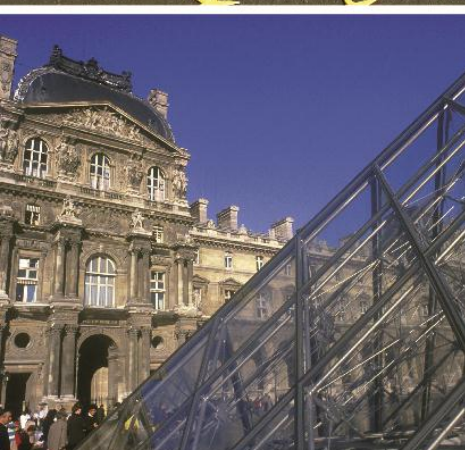




La relation France-Italie

Présentation et chiffres-clés

Version du 19 novembre 2013

Service de Presse et de communication

www.ambafrance-it.org



Sommaire

La France et l'Italie	3
Economie et Commerce	4
Fiscalité	8
Transports et énergie, environnement	9
Agriculture	13
Sécurité et Justice	15
Défense et armement	18
Langue française, Éducation et Enseignement supérieur	21
Culture	25
Recherche et innovation.....	29
Tourisme	32
Crédits.....	34

La France et l'Italie

La relation franco-italienne va bien au-delà des rapports habituels à deux pays voisins. La France et l'Italie sont l'un pour l'autre le deuxième partenaire économique ; la France est le deuxième investisseur en Italie et l'Italie le troisième en France. Les programmes coopératifs sont nombreux et fructueux, dans tous les domaines : les dizaines de festivals et d'expositions réciproques, les travaux communs pour la recherche spatiale, l'examen franco-italien qu'est l'EsaBac, la future ligne à grande vitesse Lyon-Turin, pour n'en citer que quelques-uns, attestent de l'intensité des rapports bilatéraux. Celle-ci vient de loin : elle est le fruit d'une longue histoire commune et d'une profonde et réciproque amitié.

Un rendez-vous annuel symbolise cette proximité : le sommet bilatéral a été initié en février 1982 à Rome. Sa trentième édition, le 3 décembre 2012 à Lyon, a permis au Président de la République française et au Président du Conseil de la République italienne de réaffirmer la qualité inégalée de la relation entre les deux pays. Les deux présidents ont réaffirmé leur volonté d'aller plus loin dans les nombreux projets de coopération qui unissent déjà les deux pays, leur convergence de vues sur les questions internationales, ainsi que sur les principaux enjeux européens.

L'amitié franco-italienne prend en effet toute son ampleur dans le cadre de la construction européenne. La France et l'Italie ont toujours été au premier rang de ses défenseurs : toutes deux membres de la CECA puis signataires du Traité de Rome de 1957, elles ont donné à l'Europe plusieurs de ses pères fondateurs, dont Jean Monnet, Robert Schuman et Alcide de Gasperi. Cette énergie ne s'est jamais relâchée, et c'est elle qui pousse aujourd'hui la France et l'Italie à défendre ensemble, notamment, la priorité donnée à la croissance et l'emploi en Europe, ainsi que la construction d'un véritable gouvernement économique de la zone euro.

La prochaine présidence italienne de l'Union Européenne, au second semestre 2014, sera l'occasion de démontrer à nouveau cette entente. Le Président du Conseil italien s'y est engagé récemment, en évoquant dans un discours à l'Ambassade de France, à l'occasion de la Fête nationale, les « relations parfaites » qui unissent les deux pays.

Alain Le Roy

Economie et Commerce

I – Deux économies étroitement liées

Des échanges majeurs pour les deux pays

La France et l'Italie sont l'un pour l'autre des **partenaires économiques majeurs**, avec, en matière commerciale, près de **70 milliards d'euros d'échanges en 2012**, soit près de **200 millions d'euros d'échanges quotidiens** entre les deux pays. L'Italie est le **deuxième client de la France** et la France le **deuxième fournisseur de la Péninsule**. Celle-ci est le **quatrième importateur de produits agroalimentaires français** et constitue l'un des marchés privilégiés pour les automobiles françaises (12% des exportations françaises se font en Italie) et les produits métallurgiques (10%).

**200 millions d'euros d'échanges par jour –
L'Italie deuxième client de la France et 4ème importateur de produits agroalimentaires français**

Le poids des investissements réciproques



La France est le **deuxième investisseur en Italie**, avec un stock d'investissements représentant 1/5^e des investissements internationaux en Italie (**39 milliards d'euros**). L'Italie est le **deuxième investisseur européen en France**, derrière l'Allemagne, et le troisième au monde (avec 917 groupes italiens installés en France, employant plus de 110 000 salariés). La France est la **destination favorite des investisseurs italiens**, accueillant en 2012 27% des projets transalpins en direction de l'Europe

La présence française en Italie est dense et ancienne, certaines entreprises étant implantées dans la péninsule depuis plus d'une centaine d'années. En termes sectoriels, **les services représentent trois quarts du stock total d'investissement, la banque et l'assurance comptant à elles seules pour plus de 30%**. Les sociétés françaises sont fortement représentées également dans la **grande distribution italienne**, dans **l'énergie** (10% des investissements français) et dans l'industrie, notamment dans **les biens d'équipement, les produits intermédiaires, et le transport**.

La France deuxième investisseur en Italie : plus de 1000 groupes français en Italie, assurant 239.000 emplois
L'Italie deuxième investisseur européen en France : 917 groupes italiens en France, avec 110 000 salariés

Au-delà des grands groupes, il ne faut pas oublier les **centaines de PME**, tant entreprises italiennes en France que françaises en Italie, qui, de part et d'autres des Alpes, constituent un réseau extrêmement dense de sites de production, de centres de décision et de points de vente en France.

De grands projets portés par la coopération franco-italienne

La France et l'Italie possèdent dans le domaine des **technologies de pointe** des compétences mondialement reconnues : aérospatiale, industrie des composants automobiles, chimie, mécanique, télécommunications et informatique, industrie pharmaceutique et



biotechnologique. Les deux pays s'entendent également sur l'importance cruciale à accorder à **l'économie numérique** et à la collaboration des entreprises françaises et italiennes dans ce domaine, notamment pour l'élaboration des « Smart Cities ».

Ces entreprises qui dynamisent la relation franco-italienne

Sous l'égide de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie en Italie (CFCII) des prix viennent récompenser chaque année les entreprises faisant preuve d'un dynamisme particulier dans le cadre de la relation franco-italienne. Ci-dessous, les **lauréats 2013** :

Prix de l'investissement français en Italie (CFCII)	Frédéric Fhal, Directeur général de la société Viaggiatori Italia Srl, filiale de SNCF Voyages, pour la nouvelle offre de TGV Paris-Milan.
Prix du développement français en Italie (CFCII)	Stefano Moretti, Directeur général de PICARD I Surgelati S.P.A., qui a connu une croissance de 25% cette année et qui gère actuellement 40 magasins.
Prix Export PME (Ubifrance)	Gérard Wolf, Président et fondateur d' Elixirs & Co – Fleurs de Bach .
Prix du meilleur investisseur italien en France (AFII)	Chiesi , groupe biopharmaceutique, pour la réalisation d'une nouvelle unité industrielle de 3600 m2 à la Chaussée Saint Victor.
Prix de l'innovation (AFII)	Alessandro Trivillin, Directeur général de la société Acciaierie Bertoli Safau .
Prix de la responsabilité sociale et environnementale (CFCII)	Christophe Doukhi-de Boissoudy, Directeur général de Novamont France , pour l'engagement de sa société dans le développement de produits à faible impact environnemental.

On notera également le prix « **Jeunes innovateurs italiens en France** », remis pour la première fois en 2013 par l'Ambassadeur à trois jeunes entreprises (cf. la page « Recherche et innovation »).

II – Des institutions de coopération toujours plus efficaces

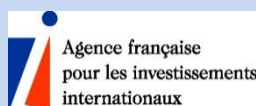
Le gouvernement français entend **faire de la diplomatie économique une priorité**. Dans ce cadre, de nouvelles initiatives ont été lancées pour structurer et dynamiser la relation économique franco-italienne, notamment lors du dernier **sommet bilatéral** de Lyon en décembre 2012. À cet effet, pour impliquer le plus étroitement possible les entreprises dans cette démarche, ont été créés un **Conseil d'affaires** présidé par Jean-Laurent Bonnafé (BNP Paribas) et Gabriele Galateri di Genola (Generali) chargé de proposer des pistes d'amélioration des relations économiques bilatérales et un **Conseil économique**, qui se réunit autour de l'ambassadeur. Au niveau administratif ont été mis en place un groupe de travail bilatéral portant sur les questions commerciales et industrielles (GTCl) et un **pôle de diplomatie économique**, qui regroupe à présent sous l'autorité de l'Ambassadeur et autour du **service économique de l'Ambassade** les instances destinées à structurer et dynamiser notre relation économique.

POLE DE DIPLOMATIE ECONOMIQUE

AGENCES NATIONALES



La **Mission économique Ubifrance** en Italie, installée à Milan, accompagne les activités exportatrices des entreprises françaises (information, prospection, gestion des Volontaires Internationaux en Entreprise)



L'Agence Française pour les Investissements Internationaux (AFII) vise à promouvoir les investissements internationaux en France, en facilitant les démarches et en diffusant de l'information sur les avantages compétitifs de la France. Son bureau de Milan est le point de référence pour les entreprises italiennes qui souhaitent investir en France.



Atout France est l'agence chargée de développer l'industrie touristique, premier secteur économique français. Elle assure notamment une intense activité de communication, sur Internet et les réseaux sociaux, par la publication de nombreuses rencontres interprofessionnelles.



Sopexa est le groupe référent du marketing international Alimentaire, Vin et Art de vivre. En Italie, il vise principalement à accompagner les acteurs de la filière agroalimentaire française sur le marché italien.



La Chambre Française de Commerce et d'Industrie en Italie (CFCII) regroupe de nombreuses implantations françaises en Italie, mais également des sociétés italiennes entretenant des relations commerciales avec la France. Elle constitue le relais opérationnel des entreprises qui souhaitent s'implanter ou se développer commercialement en France et en Italie et assure la représentation institutionnelle de ses adhérents. Elle a également été à l'origine de la fondation d'un **Observatoire Responsabilité Sociale des Entreprises** franco-italien visant à diffuser la culture de la responsabilité sociale des entreprises auprès des entreprises françaises présentes en Italie et des entreprises italiennes.



La section Italie des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, qui rassemble une cinquantaine de dirigeants français en Italie, vise à développer les liens économiques et commerciaux entre la France et l'Italie en accompagnant les pouvoirs publics français dans leur appréciation de la situation économique et le développement des produits et des entreprises françaises en Italie.



Entreprise Rhône-Alpes International (ERAI) conseille les entrepreneurs rhônalpins sur l'export et les financements internationaux. La région Rhône-Alpes étant l'une des premières dans les relations économiques franco-italiennes, l'ERAI participe pleinement à l'intensification des échanges entre les deux pays.



Les Saloni Internazionali Francesi représentent la délégation italienne de Promosalons, et organisent les multiples Salons Professionnels Internationaux Français.

Fiscalité

Les fortes relations économiques entre la France et l'Italie sont favorisées par l'existence d'une coopération étroite et fructueuse entre les administrations fiscales des deux pays.

Une coopération étroite en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales

Deux traités bilatéraux d'élimination des doubles impositions et de lutte contre l'évasion fiscale favorisent tant le développement des relations économiques entre les deux pays que la prévention et la répression des opérations frauduleuses :

5 octobre 1989 : Convention fiscale en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales.

20 décembre 1990 : Convention fiscale en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur les successions et les donations et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales.

La coopération entre les deux pays consiste en des échanges d'informations de nature fiscale dans le cadre de procédures d'assistance administrative prévues par les textes communautaires et conventionnels.

De fortes convergences existent entre la France et l'Italie en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, en particulier dans un environnement fortement international et immatériel. Les deux pays œuvrent conjointement pour agir en ce sens dans le cadre du G20 comme au plan communautaire et à l'OCDE où sont élaborées les normes fiscales internationales.

Le Service de l'Attaché fiscal près l'Ambassade de France

Rattaché au réseau international du Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'Etat, l'attaché fiscal est un fonctionnaire de la Direction Générale des Finances Publiques en charge de la coopération bilatérale avec les différentes administrations du Ministère de l'Economie en charge des affaires fiscales : Département des finances, *Agenzia delle Entrate*, *Guardia di Finanza*.

Il assure à ce titre les relations avec les autorités fiscales italiennes, en facilitant les relations bilatérales. Il est chargé d'effectuer des études comparatives et d'informer l'administration française de l'évolution de la législation fiscale et de l'organisation administrative de l'Italie. Il met à disposition d'opérateurs professionnels ou de particuliers des informations générales sur la fiscalité et sur l'application des conventions fiscales.

Transports et énergie, environnement

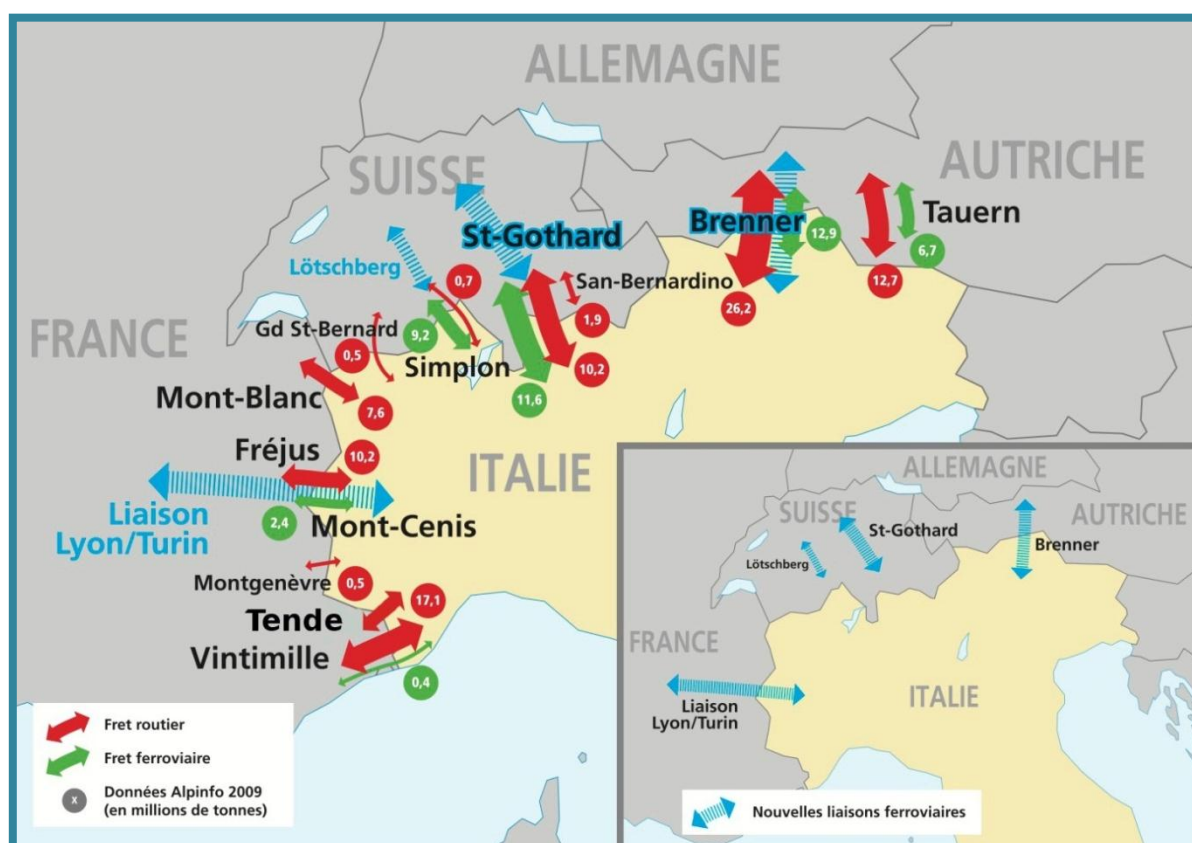
De longue date, trois grands secteurs sont les piliers de la coopération industrielle franco-italienne : l'aéronautique/spatial, les transports et l'énergie, tandis que la coopération se renforce en matière d'environnement. Par-delà ces grands secteurs industriels qui structurent la relation bilatérale économique, quatre secteurs sont porteurs pour le développement des entreprises françaises en Italie : l'agro-alimentaire et les produits agricoles ; les biens d'équipement permettant de gagner en productivité et le développement durable ; les télécommunications et les NTIC ; le secteur de la santé et du bien-être.

I – Aéronautique/spatial

Les échanges dans le domaine de la défense avec l'Italie, premier partenaire industriel de la France pour l'armement, se développent dans le cadre de programmes de coopération et via des sociétés transnationales ou regroupements industriels ad hoc.

Les échanges dans l'aéronautique civile se traduisent principalement par l'exécution par Airbus d'un important programme de livraison d'appareils jusqu'en 2015. Par ailleurs, le groupe Air France-KLM est associé au développement de la société ALITALIA-CAI, dont il est le principal actionnaire.

II – Transports et traversées alpines, objets de grands projets franco-italiens



Outre la coopération de longue date avec le groupe ALSTOM, la relation franco-italienne dans le domaine des transports, aujourd'hui particulièrement dense, s'est développée au fil des années autour de grands projets d'infrastructures ferroviaires et routières de traversée alpine, dont les principaux sont les **tunnels routiers du Mont-Blanc, du Fréjus et de Tende**, **l'Autoroute Ferroviaire Alpine (AFA)** et **la liaison ferroviaire Lyon-Turin** – sans oublier l'aménagement de Vintimille et du col du Montgenèvre, autres points clés du passage transalpin. Le but est d'optimiser les transports transalpins de passagers et de marchandises, entre l'Italie et la France, mais aussi avec la Suisse et l'Autriche.

Tunnels routiers du Mont-Blanc, du Fréjus et de Tende

Ces trois tunnels reliant le territoire français au territoire italien sont essentiels pour le commerce comme pour le tourisme. L'accent a été mis sur la fluidité et la sécurité du trafic dans les tunnels, comme l'ont réaffirmé les ministres des transports français et italien lors du dernier sommet franco-italien de décembre 2012. Une galerie de sécurité est ainsi en construction dans le tunnel du Fréjus ainsi qu'un nouveau tube pour le tunnel de Tende qui permettront de séparer les flux de circulation pour en améliorer la sécurité et l'efficacité.

Autoroute Ferroviaire Alpine (AFA)

Le service d'Autoroute Ferroviaire Alpine (AFA) est constitué de **5 navettes quotidiennes** qui circulent 5 jours sur 7 entre les plates-formes d'Aiton (Savoie, France) et d'Orbassano (Piémont, Italie). Ce service est exploité par *Autostrada Ferroviaria Alpina*, filiale commune de SNCF et Trenitalia, la principale entreprise ferroviaire italienne. L'Autoroute Ferroviaire Alpine permet de réduire l'impact environnement du trafic transalpin et d'améliorer la sécurité grâce au report modal des poids lourds de la route vers le rail

Projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin

Le projet Lyon-Turin a fait l'objet d'un engagement de la France et de l'Italie dans le cadre du traité de Turin du 29 janvier 2001. Le 30 janvier 2012, la France et l'Italie ont signé un accord pour la réalisation et l'exploitation de la ligne ferroviaire Lyon-Turin confirmant leur engagement dans le projet de ligne à grande vitesse Lyon-Turin et fixant notamment les modalités juridiques et techniques de réalisation. Les parlements français et italien ont entamé le processus de ratification, lequel est désormais très avancé et en phase d'achèvement.



Élément du projet prioritaire n°6 du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) sur l'axe ferroviaire qui reliera l'Espagne à l'Europe centrale, cette nouvelle ligne doit contribuer à faire basculer, de la route vers le fer, le trafic de marchandises traversant les Alpes, secteur très sensible du point de vue environnemental. La part du fer dans le transport de marchandise pourrait ainsi atteindre 50%, alors qu'elle était de 8,5% en 2011. La nouvelle ligne assurera la prise en charge du trafic de voyageurs à grande vitesse, du transport de marchandises traditionnel et « l'autoroute ferroviaire » à grand gabarit pour le transport des camions

complets ou des remorques sur des wagons spéciaux. Le projet doit aussi améliorer les liaisons entre les grandes agglomérations alpines de France et d'Italie, et sécuriser les déplacements entre les deux pays. Elle permettra notamment d'aller de Lyon à Turin en 2h au lieu de 3h30 aujourd'hui et de Paris à Milan en 4h au lieu de 7.

La nouvelle liaison est constituée de parties situées sur les territoires français et italien (les accès) et d'une section transfrontalière, composée du tunnel principal (environ 57 km) et des raccordements à la ligne historique, en France à Saint-Jean-de-Maurienne et en Italie à Suse-Bussoleno.

III – Le partenariat énergétique franco-italien

La France et l'Italie, qui ont des problématiques énergétiques différentes souhaitent toutes deux contribuer au développement de la **politique européenne de l'énergie**, fondée sur la **sécurité des approvisionnements**, la **protection de l'environnement** et la **compétitivité**.

Les grands groupes de chaque pays sont solidement implantés de part et d'autre des Alpes : GDF-SUEZ, EDF et TOTAL se développent en Italie comme ENI, ENEL ou SNAM en France.

La France et l'Italie encouragent la poursuite des coopérations industrielles menées dans le domaine du **gaz et de l'électricité**, ainsi que des projets communs de recherche et développement dans les nouvelles technologies de l'énergie.

Enfin, une **interconnexion électrique** est prévue dans la future galerie de sécurité du tunnel du Fréjus, actuellement en construction. Cette ligne – 190 km en souterrain entre Pioscasso et Grande-Ile en Savoie, la plus grande liaison au monde de ce type – renforcera la capacité d'échanges des deux pays et contribuera à garantir la sécurité d'approvisionnement en électricité et la stabilité du réseau. Elle s'inscrira dans le cadre de l'intégration du marché européen de l'électricité. Les travaux seront achevés en 2019.

IV. Des actions conjointes pour la protection de l'environnement



La France et l'Italie sont associées dans de nombreux accords de **coopération bilatérale** ou **multilatérale** pour la protection de l'environnement, notamment sur les **zones transfrontalières terrestres** (avec la Convention Alpine, première convention pour la protection d'une région de montagne, ou le protocole italo-franco-suisse pour la gestion de la population de

loups des Alpes de l'Ouest) ou **maritimes** (dont trois sanctuaires marins, les Bouches de Bonifacio, Pelagos et Ramoge) entre les deux pays.

Faisant suite à quatre programmes de coopération transfrontalière franco-italiens depuis 1991, ALCOTRA 2007-2013 a pour objectif **d'améliorer la qualité de vie des populations et le développement durable** des systèmes économiques et territoriaux transfrontaliers au travers de la coopération dans les domaines du social, de l'économie, de l'environnement et de la culture. Il centralise et organise les projets des territoires partenaires du programme dans de larges domaines : prévention des risques, éducation, systèmes productifs et innovation, énergies renouvelables, qualité de l'air, transports, tourisme, information.



Agriculture

La France et l'Italie sont deux pays forts d'une longue tradition agricole et alimentaire. Loin d'être identiques, les agricultures et les filières agroalimentaires italienne et française partagent cependant des objectifs et des valeurs qui font de la relation entre les deux pays à la fois une réalité d'aujourd'hui et une nécessité constante pour que les deux pays s'appuient mutuellement au sein de l'Union Européenne et à l'international au mieux de leurs intérêts communs.

I – Un lien indispensable entre deux poids lourds de l'agriculture européenne



La France est le premier pays agricole de l'Union Européenne, et l'Italie le **troisième**, pesant respectivement **8%** et **4%** en valeur dans le **commerce agroalimentaire mondial**. Les échanges entre les deux pays ont atteint près de **9 milliards d'euros en 2012** avec un excédent pour la France, ce qui fait du commerce bilatéral un poste important du commerce agroalimentaire français.

**La France et l'Italie 1^{er} et 3^e pays agricoles de l'UE.
Elles représentent en valeur 8% et 4% du commerce agroalimentaire mondial.**

Les deux pays partagent une même **culture alimentaire**, notamment par l'importance accordée à l'**origine** et la **qualité des produits**. L'Italie et la France sont très impliquées dans les productions sous signes d'identification de la qualité et de l'origine. L'Italie compte le plus grand nombre d'appellations d'origine protégée (AOP), d'indications géographiques protégées (IGP) et de spécialités traditionnelles garanties (STG) de l'Union Européenne avec 254 produits non viticoles, la France suivant non loin derrière avec 200 produits ; par ailleurs, 526 vins italiens et 459 vins français sont concernés.

Relations des professionnels français et italiens

L'Italie a rejoint en 2010 le **Comité franco-espagnol sur les fruits et légumes** qui contribue à améliorer les relations entre les professionnels des trois pays et examine des dispositifs européens pour le secteur. Plusieurs initiatives communes ont ainsi été prises au cours des dernières années, par exemple en ce qui concerne l'Organisation Commune du Marché des fruits et légumes ou les mesures de gestion des crises qui affectent à l'occasion les marchés. Une **rencontre vétérinaire annuelle** permet depuis plus de 25 ans une forte concertation entre les services des deux pays, qui sont des partenaires très importants dans le domaine du commerce des animaux vivants. Environ 1 million de têtes d'animaux de l'espèce bovine sont vendus annuellement de France vers l'Italie, la France assurant 80 % de l'approvisionnement italien.



II. Coopération multilatérale

Les deux pays soutiennent la **politique agricole de l'Union Européenne** afin qu'elle assure la **sécurité alimentaire** et la **soutenabilité** économique et **environnementale** des secteurs agricoles. Dans le cadre des négociations communautaires récentes (2014-2020), les concertations bilatérales, avec notamment plusieurs rencontres au niveau ministériel, ont permis de définir des positions communes dans des domaines très importants, tels que l'évolution des **droits de plantation** des vignes (la France et l'Italie sont les deux premiers pays producteurs de vin au monde), le maintien d'un **volant d'aides « couplées »** ou encore la question dite de la convergence des aides.

En dehors de l'Union, la France et l'Italie se retrouvent dans la négociation d'accords commerciaux ou dans la résolution de **litiges commerciaux** qui touchent leurs produits agroalimentaires, par exemple lors des enquêtes chinoises antidumping et antisubventions à l'encontre des vins de l'Union européenne, secteur particulièrement important pour la France comme pour l'Italie. La négociation commerciale euro-atlantique est également une occasion de concertation importante entre les deux pays, qui entendent défendre et protéger la qualité et les indications d'origine des produits.

L'évolution des prix des matières premières agricoles au cours des dernières années renvoie à la nécessité de travailler multilatéralement à la lutte contre la volatilité des prix et à l'amélioration de la sécurité alimentaire. L'Italie, lors de sa présidence du G8 en 2009, s'est appliquée à mettre l'agriculture au centre de l'agenda international au travers, notamment, de la « **déclaration de l'Aquila** ». Les travaux du G20 de l'année 2011, sous présidence française, axés sur la **lutte contre la volatilité des prix agricoles**, ont donc naturellement observé des convergences de vues entre la France et l'Italie.

EXPO MILAN 2015



L'exposition universelle de 2015, qui se tiendra à Milan, aura pour thème « **Nourrir la planète, énergie pour la vie.** » La France y assurera une présence ambitieuse puisque, comme l'Italie, elle s'engage en faveur de la sécurité et de la qualité alimentaire. L'exposition sera l'occasion de renforcer la coopération franco-italienne dans le domaine agricole et agroalimentaire.

Sécurité et Justice

Le dernier sommet franco-italien, en 2012, a vu la conclusion d'un arrangement administratif entre les deux ministres de l'Intérieur visant à renforcer la coopération en matière de sécurité intérieure. D'excellents résultats ont déjà été obtenus dans ce domaine grâce à une coopération bilatérale fructueuse qui repose sur des échanges opérationnels nourris. Cette collaboration contribue à lutter avec une efficacité sans cesse renforcée contre la délinquance frappant nos deux pays et à faire front commun devant la menace terroriste et celle de la traite des êtres humains. Enfin, elle participe à l'amélioration de la sécurité routière des deux côtés des Alpes.



I – Une coopération dense en matière de sécurité intérieure et de justice

Quatre grands accords ont favorisé depuis un demi-siècle la coopération policière franco-italienne :

1963 : Création des Bureaux de contrôle nationaux juxtaposés, qui facilitent l'action des deux polices dans la zone frontalière.

1986 : Accord relatif à la lutte contre le terrorisme, le trafic des stupéfiants et de la criminalité organisée.

1990 : Réadmission des étrangers non admis aux frontières.

1997 : Accord de Chambéry relatif à la coopération transfrontalière, qui a entraîné en 1998 la création des Centres de coopération policière et douanière de Vintimille et de Modane. Ces centres rassemblent des policiers, gendarmes et douaniers français et italiens pour faciliter les échanges d'informations et accélérer les procédures et les vérifications.

La **coopération technique** consiste en des échanges de bonnes pratiques sur des thématiques précises, souvent sous financement européen. On peut noter la création en 2011 de l'European Union Police Services Training, sous leadership de l'Arme des Carabiniers entre l'Italie, la France, l'Espagne et les Pays-Bas, afin de former les unités de police et de gendarmerie étrangères à la gestion de crises. La Gendarmerie française et l'Arme des Carabiniers italienne sont également regroupées au sein de la FIEP (non donné au regard des quatre pays fondateurs de cette initiative **France Italie Espagne Portugal**), organisme qui met en place des réunions d'échanges techniques entre les forces de type gendarmerie du monde entier.

La **coopération judiciaire** entre la France et l'Italie est organisée essentiellement par la convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale du 20 avril 1959 et la convention d'application des **accords de Schengen** du 19 juin 1990, permettant une collaboration directe entre les autorités judiciaires de chaque pays. Les demandes de transfèrements des personnes condamnées (Convention de Strasbourg du 21 mars 1983), d'extradition (convention Schengen précitée) ou de remise en application d'un mandat d'arrêt européen (depuis 2005 en Italie) constituent d'autres procédures judiciaires fréquentes entre la France et l'Italie.

II – Les institutions de coopération

Le Service de Sécurité Intérieure

Conseiller de l'Ambassadeur pour toutes les questions relatives à la sécurité intérieure et représentant de la police et de la gendarmerie nationales, l'Attaché de Sécurité Intérieure organise la coopération bilatérale et multilatérale de sécurité. Il dialogue à ce titre avec le ministère de l'Intérieur italien et les forces de sécurité (Polizia di Stato, Arma dei Carabinieri, Guardia di Finanza, Polizia Penitenziaria et Corpo Forestale). Il propose et met en œuvre des programmes de coopération avec le partenaire italien et assiste la communauté française pour les questions de sécurité.

Le service échange des informations opérationnelles avec les forces de police italiennes, particulièrement sur les questions de criminalité internationale (immigration irrégulière, criminalité organisée, terrorisme, trafic de drogue, d'armes et d'êtres humains...). Il participe également à la mise en œuvre de mandats d'arrêts européens émis par des magistrats français. L'Attaché de Sécurité Intérieure adjoint le supplée dans son action ainsi que les **3 officiers de liaison français directement insérés dans les forces de police italiennes**.

Le magistrat de liaison

Le magistrat de liaison français en Italie – sur les 17 magistrats de liaison français actuellement en poste dans le monde – fut le **premier magistrat de liaison installé dans les années 90**. Conçue dans le cadre de la lutte anti-mafia, cette nouvelle fonction avait pour but de résoudre au cas par cas les difficultés liées à certains mafieux qui s'installaient sur le territoire français pour échapper à la justice italienne.

Sa mission s'est ensuite élargie pour venir faciliter une plus grande coordination entre les autorités judiciaires des deux pays, garantissant ainsi une meilleure application des textes européens et internationaux. L'intervention du magistrat de liaison contribue notamment à résoudre certains obstacles juridiques et à accélérer, dans la mesure du possible, le traitement des demandes judiciaires d'entraide en matière pénale, des procédures d'extradition, de mandat d'arrêt européen ou encore de transfèrement des détenus condamnés.

Dans le cadre de ses missions, le magistrat de liaison est en contact permanent avec les différents départements compétents du ministère de la justice italien ainsi qu'avec les magistrats des cours d'appel et des tribunaux de la péninsule. Il exerce en outre ses fonctions en étroite collaboration avec le Service de sécurité intérieure et les consulats français en poste sur le territoire.

Défense et armement

La France et l'Italie sont l'un pour l'autre des partenaires majeurs et de longue date dans le domaine de la Défense. Les deux pays ont pris part ou participent encore, côte à côte à différents engagements sous l'égide des Nations Unies (Liban), de l'Alliance atlantique (Afghanistan, Kosovo, Libye) ou de l'Union Européenne (Mali, Corne de l'Afrique, Tchad), et portent de nombreux projets visant à améliorer la capacité à agir ensemble en opérations. Paris et Rome soutiennent également tous les projets contribuant à renforcer l'**Europe de la défense**, tant par des initiatives bilatérales qu'au sein du groupe dit « Weimar + » (Allemagne, Espagne, France, Italie et Pologne).

Un **Conseil Franco-Italien de Défense et de Sécurité (CFIDS)** rassemble annuellement les ministres des Affaires Etrangères et les ministres de la Défense et fixe les grandes orientations d'une coopération à la fois opérationnelle et industrielle. Le 3 décembre 2012, dans le cadre du CFIDS organisé lors du sommet de Lyon, les ministres de la Défense ont co-signé une **feuille de route pluriannuelle qui fixe les orientations politiques et les grands objectifs de la coopération en matière de défense.**

I – Une relation bilatérale active au service de l'Europe de la défense

La coopération des forces armées italiennes et françaises revêt plusieurs aspects :

Entraînement et formation : Autour du projet **d'état-major** (non permanent) de **brigade franco-italienne** que portent la 27ème brigade d'infanterie de montagne et la brigade alpine *Taurinense*, en vue d'un engagement opérationnel commun à partir de 2015, la coopération vise à favoriser l'emploi de nos forces dans un cadre onusien, européen ou otanien. De nombreux **échanges d'expériences** sont en cours ou en projet, dans le cadre de cursus harmonisés entre écoles de formation initiale ou supérieure, par l'insertion d'unités de l'autre nationalité aux groupes d'escorte de nos porte-avions ou encore par l'échange de personnels dans la formation des pilotes de chasse. Des **exercices communs** ont également été conçus pour les unités aéronavales et les cycles d'entraînement de nos marines respectives. Enfin, outre les régulières activités d'entraînement au ravitaillement en vol, **l'emploi des drones** est un sujet d'intérêt commun pour nos armées de l'air.

Utilisation conjointe d'armements : la France et l'Italie partagent leur expérience de **l'hélicoptère NH90** (entraînement, échange de personnels, activités conjointes à bord, soutien de la flotte, retours d'expériences logistiques et techniques) et cherchent à renforcer la capacité de ravitaillement en vol européenne, qui pourra être utilisée dans un cadre multinational d'entraînement ou d'emploi réel. L'arrangement technique signé par les ministres de la Défense et portant sur la gestion commune des pièces de rechanges des frégates Horizon constitue également une avancée intéressante, qui pourra être transposée ultérieurement aux frégates FREMM.



Echange d'informations et harmonisation des règles : les deux pays veulent accroître l'échange d'informations entre leurs forces sous-marines, afin de réduire le risque d'activités illicites en mer, de protéger la navigation marchande et d'assurer leur défense navale commune. Ils cherchent à travailler conjointement, de concert avec les autorités civiles compétentes, sur les aspects juridiques et opérationnels de la création **de couloirs aériens transfrontaliers** permettant la circulation des drones militaires de surveillance entre nos deux pays.

Lors de **l'intervention de 2011 en Libye**, dans le cadre de l'Alliance atlantique, les opérations de l'OTAN ont pu bénéficier du soutien des bases de Poggio Renatico, près de Bologne et de Sigonella, en Sicile. Les 20 aéronefs italiens déployés ont appuyé les 72 avions français et le reste des forces alliées, preuve effective de la coopération militaire des deux pays. Les forces armées italiennes étaient également prêtes à soutenir les opérations françaises au Mali, et leur engagement s'est finalement réalisé sous l'égide de l'UE.

II – L'Italie et la France, premiers partenaires dans le domaine de l'armement



L'Italie est le **premier partenaire industriel militaire de la France**. Un Comité bilatéral « armement » entre directeurs nationaux de l'armement (DGA/DNA) ainsi que des réunions entre directeurs de l'armement et chefs d'état-major des armées français et italiens consolident ce partenariat.

Le volet armement de la feuille de route ministérielle de 2012 est focalisé sur les thèmes majeurs que sont le développement de la **défense sol-air et anti-missile balistique** à base du missile **ASTER**, la **radio logicielle** (ESSOR) et le **secteur spatial** (communications et observation).

D'autres réalisations attestent de son dynamisme :



La **frégate FREMM** est une frégate furtive produite par la DCNS (France) et Fincantieri (Italie), tandis que la **frégate Horizon**, bâtiment de défense aérienne, est construite par Thalès et DCNS d'une part et Finmeccanica et Fincantieri de l'autre.

Ces deux exemples d'armement franco-italien sont des fleurons des flottes française et italienne. La **torpille légère MU90** est fabriquée par Eurotorp, consortium franco-italien, et équipe la

plupart des flottes européennes.

Le **domaine spatial** est également le cœur d'une intense coopération transalpine. La France et l'Italie poursuivent une coopération armement ancrée sur une base industrielle commune au travers de l'Alliance Spatiale constituée de Thales Alenia Space et Telespazio :

- **en matière de télécommunications spatiales**, la France mène avec l'Italie le projet Athena-FIDUS (fourniture de services de télécommunication à haut débit, sous maîtrise d'ouvrage CNES) et le projet SICRAL 2 (complément de capacités en matière de télécommunications militaires sécurisées, sous maîtrise d'ouvrage italienne). Les lancements sont prévus actuellement en 2014.

Au-delà des projets en cours Athena-FIDUS et SICRAL 2, la France et l'Italie explorent les conditions dans lesquelles elles pourraient coopérer sur la prochaine génération de satellites militaires.

- **en matière d'observation de la terre**, l'Italie et la France coopèrent actuellement sur les échanges d'images radar (COSMO-SkyMed) et optiques (Helios 2) au titre de l'accord dit ORFEO, ainsi que sur l'interopérabilité de leurs segments sol dans le cadre du programme MUSIS.



Langue française, Éducation et Enseignement supérieur

I – La coopération éducative : le succès de l'EsaBac

Symbole de la coopération éducative franco-italienne, **l'EsaBac**, une certification à double délivrance, permet aux élèves italiens et français d'obtenir à partir d'un seul examen deux diplômes : l'*Esame di Stato* italien et le Baccalauréat français. **L'EsaBac repose sur un accord intergouvernemental signé le 24 février 2009.** Il est accessible aux élèves ayant suivi pendant les trois dernières années du lycée un enseignement de 4 heures par semaine de langue et littérature françaises ainsi que 2 heures hebdomadaires d'histoire en français (Discipline Non Linguistique), soit 6 heures par semaine.

A la rentrée 2013, **l'ouverture, par le Ministère italien de l'Instruction, de l'Université et de la Recherche, de 96 nouvelles sections EsaBac**, a porté le nombre de lycées préparant à cette double certification en Italie de 173 à 244, ce qui représente une **augmentation de plus de 40% en un an seulement** (60% si l'on prend en compte le total des 280 lycées à section EsaBac prévu en 2016). Trois promotions de chacune mille candidats à l'*Esame di Stato* ont d'ores et déjà obtenu simultanément le Baccalauréat français. Le taux de réussite de plus de 90% à l'examen français (avec 15% de mentions Très Bien) traduit le caractère d'excellence de ce parcours bilingue. A partir de 2016, plus de 6000 élèves italiens devraient devenir ainsi, chaque année, titulaires du Baccalauréat français. Actuellement plus de 10 000 élèves italiens sont inscrits dans les trois dernières années du lycée (Triennio) dans le dispositif EsaBac ; on s'attend à plus de 18 000 élèves impliqués dans ces sections bilingues à l'horizon 2016.

***L'ESABAC : 173 lycées – 3500 élèves
italiens – 5000 candidats par an en 2015***

De façon symétrique, les élèves du système scolaire français peuvent également préparer l'EsaBac en suivant un enseignement de littérature italienne et d'histoire-géographie en italien. Une telle formation est proposée en France par **42 lycées** et par trois établissements français en Italie : lycée Stendhal à Milan, lycée Chateaubriand et Institut Saint Dominique à Rome. A la première session d'examen en juin 2013, les élèves de ces lycées français en Italie ont obtenu 100% de réussite à l'EsaBac.

II – Un partenariat linguistique et éducatif exceptionnel

Apprendre « le » français

Deux millions de jeunes et d'adultes apprennent chaque année le français sur l'ensemble du territoire italien : Si à l'école l'anglais reste la première langue vivante obligatoire, trois élèves sur quatre choisissent le français comme seconde langue au collège.

Le système italien est appuyé par le dispositif français : dans les cinq **Instituts français** (Milan, Florence, Naples, Palerme et le centre Saint-Louis de Rome) et les 38 **Alliances**

françaises, l'offre de cours regroupe annuellement plus de 10 000 apprenants de français. Par ailleurs, on y prépare aux certifications de langue française DELF-DALF, dont le Centre-pilote national, intégré à l'IFI, assure la gestion centrale. **L'Italie est au second rang mondial pour le nombre de certifications DELF-DALF délivrées chaque année.**

***En Italie, les $\frac{3}{4}$ des élèves choisissent pour seconde langue le français –
L'Italie est au second rang mondial pour le nombre de certifications DELF-DALF délivrées chaque année***

Apprendre « en » français



Remise du baccalauréat aux nouveaux bacheliers romains par l'ambassadeur, le conseiller culturel, les deux proviseurs et le président du jury de l'académie de Grenoble, le jeudi 27 juin 2013.

En Italie, il est possible d'apprendre « le » français mais il est également possible d'apprendre « en » français. Six établissements scolaires français (lycée Jean Giono à Turin, Lycée Stendhal à Milan, lycée Victor Hugo à Florence, lycée Chateaubriand et Institut Saint Dominique à Rome, et l'école Alexandre Dumas à Naples) accueillent plus de 4 100 élèves français, italiens ou venant de pays tiers. De la maternelle au lycée, ils préparent, sur programmes français, aux diplômes nationaux du Brevet et du Baccalauréat.

***En Italie, cinq établissements français pour
étudier de la maternelle au lycée***

III – Une coopération universitaire dynamique

Les étudiants franco-italiens prompts aux échanges

Chaque année, près de **8000 Italiens** s'inscrivent dans **l'enseignement supérieur français**. La France est la **troisième destination préférée** des étudiants italiens et la deuxième dans le cadre du programme européen Erasmus (derrière l'Espagne). Les Français sont également nombreux à étudier dans les universités italiennes : on en compte plus de 2000 par an. La majeure partie d'entre eux y séjourne dans le cadre du programme Erasmus, faisant ainsi de

l'Italie la 4e destination des étudiants Erasmus français (derrière l'Espagne, le Royaume-Uni et l'Allemagne).

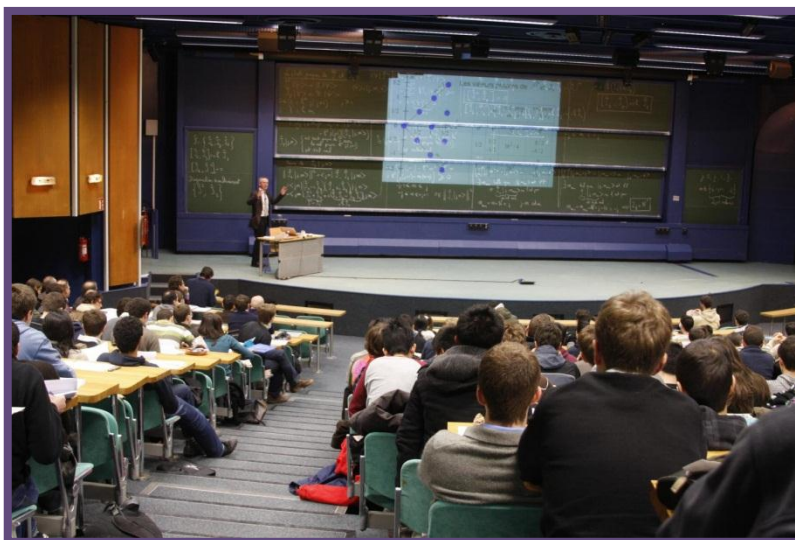
8000 Italiens dans l'enseignement supérieur français – 2000 Français à l'université italienne – 240 diplômes franco-italiens



Campus France Italie

Présente dans plus de 90 pays, Campus France est l'agence française qui accompagne les étudiants étrangers souhaitant suivre un cursus en France, que ce soit au moment du choix de la formation, de l'inscription, de la recherche de bourse ou de l'installation. Pour assurer cette mission en Italie, l'espace Campus France de Rome renseigne le public et met à sa disposition un site internet et de la documentation dédiée. L'agence part également à la rencontre de nouveaux publics lors de manifestations organisées dans les universités, lycées et palais d'expositions italiens.

Les formations communes : ouvrir les cursus universitaires franco-italiens



On compte plus de **4000 accords** entre universités françaises et italiennes. Il s'agit principalement d'échanges d'enseignants et d'étudiants de part et d'autre des Alpes, par exemple dans le cadre du programme Erasmus. Certains accords encadrent également la mise en place de formations communes : **doubles diplômes** ou diplômes conjoints permettant aux étudiants d'obtenir deux

diplômes (l'un italien, l'autre français) ou un seul (franco-italien) au terme d'une scolarité dans chacun des deux pays. On recense plus de **240 formations franco-italiennes** de ce type, essentiellement de niveau master et dans le domaine de l'ingénierie, mais également de niveaux licence et doctorat et dans le domaine du droit, des lettres ou du management.

L'Université Franco-Italienne

Située à Grenoble et Turin depuis sa création en 2001, l'**UFI** soutient la coopération franco-italienne en matière d'enseignement supérieur et de recherche. A ce titre, elle subventionne les cursus binationaux, octroie des bourses aux étudiants qui les suivent ou finance la mobilité des doctorants et des chercheurs de part et d'autre des Alpes.

L'Office Méditerranéen de la Jeunesse (OMJ)

Crée en 2010, l'**OMJ** vise à favoriser le développement et l'intégration de l'espace euro-méditerranéen en y facilitant la mobilité et la formation des jeunes. Il accorde des bourses aux étudiants inscrits en master ou doctorat désignés « **d'intérêt méditerranéen** » et associant au moins deux de ses pays membres. 200 universités réparties dans 16 pays y participent.

Le Conseiller culturel, directeur de l'Institut français Italia (IFI), s'appuie, pour la coopération linguistique et éducative, sur les antennes de l'IFI et sur le réseau de l'Attachée de coopération éducative et des cinq Attachés de coopération pour le français en poste à Milan, Florence, Rome, Naples et Palerme, et, pour la coopération universitaire, sur le réseau de l'Attaché de coopération universitaire et des lecteurs d'échange accueillis par les universités.

Culture

La profondeur historique des échanges culturels franco-italiens est bien connue. Cette richesse est fondée notamment sur la forte présence de la France en Italie, par le biais d'institutions notoires comme l'**Académie de France à Rome – Villa Médicis**, l'**Ecole Française de Rome** et les **Instituts Français en Italie**. Cette présence couvre tous les champs culturels, soutenant en particulier le **spectacle vivant** (par les saisons croisées *Suona Francese* en Italie et *Suona Italiano* en France, ou bien le festival *France Danse*), le **cinéma** (festival *Rendez-Vous*) et la **littérature** (*Festival della narrativa francese*). Cette très forte coopération culturelle, développée par un accord franco-italien de 1949, régulièrement complété depuis par des échanges de lettres entre les deux gouvernements, est le fruit d'une volonté politique continue de la part des deux pays, dont l'Académie de France à Rome, notamment par ses actions en faveur de la création contemporaine, incarne la longévité et la réussite.

I – Une relation culturelle enracinée et dynamique

En matière culturelle et linguistique, l'objectif de la diplomatie française est de renforcer le rôle et la place de la France dans les échanges internationaux, notamment en assurant la promotion des productions françaises sur les scènes artistiques étrangères. Chaque année, des **saisons artistiques** rythment l'activité culturelle des deux pays, organisées par les multiples institutions de coopération. La France et l'Italie partagent également des événements comme la **Fête de la Musique** ou les **Journées du patrimoine**, ainsi, bien entendu, que des journées européennes comme la **Nuit Européenne des musées**. Ces activités sont soutenues par la **Fondation franco-italienne pour la création contemporaine Nuovi Mecenati**, qui regroupe des entreprises participant activement à la promotion de la relation culturelle entre les deux pays : Unicredit, Sanofi, Lundbeck, Total, Autostrade, Altran et Edison.

Musique



La grande saison musicale française en Italie est intitulée Suona Francese ; c'est un festival de musique française qui se déroule sur tout le territoire italien d'avril à juillet, et qui soutient les jeunes talents français et la création française contemporaine et promeut la coopération et des échanges entre les conservatoires de musique entre les deux pays. La saison inverse se déroule en France sous le nom de Suona Italiano, dans une

coopération entre instituts.

Audiovisuel

En 2012, la production française a occupé la deuxième place étrangère sur le marché cinématographique italien, juste après les Etats-Unis et à part égale avec le Royaume-Uni. Jamais



depuis 1977 le cinéma français n'avait connu un tel succès dans le pays (avec un record de 279 nouveaux films cette année). L'Institut Français Italia travaille à maintenir et développer les liens entre le cinéma français et le cinéma italien, notamment en présentant le meilleur de la création française contemporaine en Italie au festival Rendez-vous (*"Festival del nuovo cinema francese"*), en version originale sous-titrée.

Le cinéma français sur le podium du marché italien en 2012

Sous le parrainage des deux Ministres de la Culture, le Conseil National du Cinéma français et son homologue italien ont signé mardi 21 mai 2013 à Cannes un accord bilatéral créant un fonds d'aide au développement de longs métrages, visant à développer des projets ambitieux en termes de **coproduction artistique**, avec une enveloppe annuelle de 500 000 euros.

- La **coproduction franco-italienne** **Sacro Gra**, documentaire réalisé par Gianfranco Rosi, a reçu en 2013 le Lion d'Or de Venise
- Dans le **domaine de la télévision**, si l'année 2012 accuse un fléchissement des achats et des coproductions de programmes en provenance de notre pays, le marché des formats (notamment autour des fictions courtes) se maintient. C'est dans cet esprit que l'Institut Français d'Italie a créé son « Focus TV France », afin de mieux faire connaître le meilleur de nos productions nationales et leurs équipes créatives.



Le Festival de la fiction Française (*Festival della Narrativa Francese*), organisé par l'Ambassade de France et l'Institut Français Italia, se propose depuis quatre ans de présenter la **littérature française** la plus **contemporaine** avec des auteurs français récemment publiés en traduction italienne. Avec 1650 traductions annuelles, **l'Italie est le premier pays à traduire des livres français**. Le français est la deuxième langue la plus traduite en Italie, après l'anglais.

Arts de la scène

Le Festival France Danse, *Festival di danza contemporanea in Italia*, propose des spectacles de danse contemporaine en se concentrant sur des propositions d'artistes que le public italien connaît peu et en accompagnant des compagnies émergentes dans leur première tournée en Italie. La programmation 2013 inclut un hommage à Marseille, capitale européenne de la culture, aux chorégraphes Olivier Dubois, Julie Nioche et Josef Nadj et s'ouvre également aux artistes d'Afrique et des Caraïbes.

Arts Visuels

La coopération franco-italienne dans le domaine des arts plastiques se matérialise par de très nombreux prêts réciproques d'œuvres d'art provenant des musées nationaux, ainsi que par des expositions itinérantes, comme celles, récentes, de *Degas, chefs-d'œuvre du Musée d'Orsay* à Turin, ou *Manet : Retour à Venise*.

La création contemporaine est présentée au travers de projets très divers : une plateforme d'échange entre les centres d'art français et italien sera réalisée en 2014, après l'exposition collective à Palerme d'œuvres de pensionnaires de la Villa Médicis, Buongiorno Blinky.

Conservation du patrimoine

Après le tremblement de terre de 2009 qui dévasta la ville de l'Aquila, la France s'est engagée à subventionner la restauration de l'église Santa Maria del Suffragio à hauteur de 50% des travaux, avec un comité mixte de restauration franco-italien. Des élèves en restauration à l'Institut National du Patrimoine sont venus travailler sur le chantier.

Signature de l'accord pour la restauration de l'église de Santa Maria del Suffragio de L'Aquila par l'Ambassadeur Alain Le Roy et le Directeur régional pour les biens culturels et paysagers des Abruzzes, Fabrizio Magani.



II – Les acteurs de la diplomatie culturelle

Les acteurs de la diffusion de la culture française sur le territoire italien

L'Institut Français Italia

L'Institut Français Italia est né le 1^{er} janvier 2012. Il regroupe le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France en Italie (SCAC), le Bureau de Coopération Linguistique et Artistique (BCLA), ainsi que les centres et instituts culturels français de Florence, Milan, Naples et Palerme. L'IFI regroupe l'ensemble des fonctions qui contribuent à la coopération avec les institutions culturelles italiennes et à la diffusion de la langue et de la culture françaises en Italie : manifestations artistiques, promotion du patrimoine, coopérations linguistique et universitaire, politique du livre et des nouveaux médias.

Alliances Françaises

Les Alliances Françaises en Italie favorisent non seulement la coopération linguistique, mais également la **coopération culturelle**. Elles favorisent tout au long de l'année les échanges entre la culture locale et les cultures française et francophone et œuvrent ainsi à la diversité et au dialogue des cultures. Présentes dans 17 régions, elles développent, en partenariat avec les collectivités locales, de nombreuses actions linguistiques et culturelles de réseau.

Autres institutions culturelles françaises en Italie



L'École Française de Rome et le Centre Jean Bérard

L'École Française de Rome est un établissement public de recherche et de formation à la recherche sous tutelle du Ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Conçue d'abord comme relais romain de l'École française d'Athènes (1873), puis comme École d'archéologie (1874), elle est fondée en 1875 et occupe le Palais Farnèse, partagé avec l'Ambassade de France en Italie. Ses recherches portent sur de larges domaines, de l'archéologie aux sciences sociales en passant par l'histoire de l'art. Elle travaille en coopération avec le CNRS dans le cadre de projets de recherche comme ceux du **Centre Jean Bérard de Naples**, qui travaille à l'archéologie de Grande Grèce et de Sicile. L'École Française de Rome a participé en 2012 à un programme de l'Institut Français Italia dans le cadre de la préparation de l'Esabac, en offrant dans les lycées partenaires un programme de conférences d'histoire et d'histoire de l'art et de visites guidées menées par ses pensionnaires.

La Villa Médicis, Académie de France à Rome

Conçu comme un lieu idéal de rencontres franco-italiennes, la Villa Médicis joue un rôle décisif au sein de la vie culturelle romaine et européenne. Dans le cadre d'**échanges culturels et artistiques**, l'Académie de France organise des expositions, des concerts, des colloques ou des séminaires sur des sujets relevant des arts, des lettres et de leur histoire. Elle accueille des pensionnaires choisis sur concours pour permettre aux jeunes talents de la scène artistique française de bénéficier du cadre et des installations de la Villa et de s'inspirer de la création romaine, passée et présente.



L'Institut Français – Centre Saint-Louis

Il dépend de l'Ambassade de France près le Saint-Siège. Il travaille en collaboration étroite avec l'Institut français d'Italie sur plusieurs projets artistiques (festival de littérature, promotion de la Francophonie, concerts dans le cadre de Suona Francese...)

Recherche et innovation

La France et l'Italie sont deux puissances scientifiques reconnues partageant la même volonté d'utiliser la recherche et l'innovation comme outils de développement économique et social, mais aussi de rayonnement. Elles coopèrent donc dans ce domaine, soit dans un cadre bilatéral, soit dans un cadre européen ou international.

I – Des bases anciennes et solides

La coopération scientifique et technologique entre la France et l'Italie a toujours été forte, tant pour des raisons géographiques, historiques que culturelles. Elle s'est formalisée au niveau institutionnel par un accord signé en 2001 entre les deux gouvernements. Dans ce cadre, divers accords plus spécialisés ont été signés comme ceux sur la recherche polaire ou spatiale.

II - De multiples programmes communs de recherche scientifique

La France et l'Italie coopèrent sur des projets scientifiques variés, comme la **recherche polaire**, au travers de la station franco-italienne en Antarctique « Concordia », la seule base de ce type, fruit d'une collaboration entre l'Institut Polaire Paul-Emile Victor français et son homologue italien, le Programma Nazionale Ricerche in Antartide.

Dans le domaine des **mathématiques** des relations très étroites ont abouti à la création du Laboratoire Fibonacci, une Unité Mixte Internationale entre l'Ecole Normale Supérieure de Pise et le CNRS français.



La **physique fondamentale** fait également l'objet d'une collaboration intense : le CNRS et l'Institut National de Physique Nucléaire italien (INFN), avec l'aide de onze laboratoires et instituts, ont donné naissance, en 2003, à l'interféromètre VIRGO, destiné à vérifier l'existence des ondes gravitationnelles prédites par la théorie de la relativité.

Le **domaine spatial** constitue un socle très important de la coopération bilatérale : sur la base de l'accord dans le domaine de l'observation de la Terre, une coopération plus générale a été établie au travers d'un accord intergouvernemental sur l'espace (2007). Celui-ci en définit les grands axes, que ce soit dans le cadre de l'Agence Spatiale Européenne (observation de la Terre, exploration spatiale, lanceurs : l'Italie et la France sont par exemple les principaux partenaires du programme VEGA : Vettore Europeo di Generazione Avanzata), de l'Union Européenne (programmes de navigation Galileo & EGNOS, d'observation de la Terre GMES/Copernicus), qu'aux niveaux multilatéral et bilatéral. Au niveau bilatéral, outre l'échange de données entre leurs programmes nationaux d'observation de la Terre (Pléiades pour la France, optique, et COSMOSkyMed pour l'Italie, radar), la France et l'Italie mènent des projets communs dans le domaine des télécommunications spatiales gouvernementales (embarquement croisé de charges utiles sur les programmes Sicral 2, Italie, et Athena FIDUS, France). En outre, les deux pays coopèrent au sein du programme d'observation de la Terre militaire MUSIS (MUltinational Space-based Imaging System), sur une entité sol devant relier leurs systèmes de prochaine génération.

Cette coopération institutionnelle se trouve renforcée également au niveau industriel, en particulier avec l'Alliance Spatiale établie par les groupes français Thales et italien Finmeccanica, au travers de deux sociétés communes, Thales Alenia Space et Telespazio.



III – Une vision et des moyens communs mis à disposition de la coopération scientifique et technologique et de l'innovation

Le programme d'actions intégrées Galilée, soutenu par les Ministères des Affaires Etrangères et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche français et italiens, vise à développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre les laboratoires de recherche des deux pays, en favorisant la **mobilité des jeunes talents**, notamment par des échanges entre des jeunes équipes sur des thématiques innovantes d'intérêt commun, aussi bien en sciences humaines qu'en physique ou biochimie, par exemple, sur les écosystèmes des algues en Méditerranée ou l'imagerie numérique en archéologie.

Le programme de bourses de recherche scientifique, géré pour la partie française par l'Ambassade de France en Italie, permet à de jeunes étudiants italiens d'effectuer un **doctorat en cotutelle** avec une université française ou encore un séjour de quelques mois dans un laboratoire français. Réciproquement, le gouvernement italien finance un programme de bourses équivalent pour de jeunes étudiants français désirant travailler en Italie.



Serge Haroche à l'Ambassade de France.

La **diffusion de la culture scientifique** à destination d'un large public fait également partie des actions communes, au travers par exemple de conférences organisées régulièrement par le Service pour la Science et la Technologie de l'Ambassade de France et bénéficiant du support des organismes de recherche italiens. Les domaines couverts sont très variés, tels que les sciences au service du patrimoine culturel, l'exploration spatiale ou la physique quantique. En juillet 2013, le prix Nobel de physique

Serge Haroche a ainsi tenu à l'Ambassade de France une conférence à l'occasion des 90 ans du Conseil National de la Recherche italien (CNR).

L'**innovation** fait aussi partie intégrante des efforts commun des deux pays avec, par exemple, le prix « **Jeunes innovateurs italiens en France** », coorganisé par l'Ambassade de France en Italie et le réseau des incubateurs italiens PNI Cube. L'objectif est de favoriser la conclusion de partenariats technologiques entre les jeunes innovateurs italiens et les protagonistes de l'innovation en France. Ce prix a été remis pour la première fois en 2013, par l'Ambassadeur, à trois jeunes entreprises italiennes, Solwa, Tensive et Wise, respectivement pour leurs avancées dans l'épuration des eaux et dans les domaines dentaire et biomédical. Ces trois lauréats ont pu bénéficier d'une semaine de rencontres en France avec des entreprises, laboratoires, agences de développement et structures de financement. Ce programme de visites est organisé par Rétis, réseau français de l'innovation, avec le soutien, en 2013, du cabinet franco-italien d'avocats d'affaires Castaldi Mourre & Partners.



Remise du prix Jeunes innovateurs italiens en France par l'Ambassadeur Alain Le Roy

L'outil principal pour développer la coopération en matière de recherche et innovation : le Service pour la Science et la Technologie

Au sein de l'Ambassade de France en Italie, ce Service construit et consolide en continu cette coopération au travers d'actions visant à :

- Conseiller l'ambassadeur et les autres services de l'ambassade
- Assurer le relais entre les institutions publiques françaises et italiennes
- Promouvoir le système français ainsi que les expertises et réalisations
- Favoriser la coopération scientifique et technologique franco-italienne
- Soutenir la mobilité des jeunes talents
- Faire connaître en France les politiques et activités italiennes.

Tourisme

I – Le tourisme est une activité majeure de la relation franco-italienne

Les économies française et italienne reposent toutes deux sur de **larges secteurs touristiques** très similaires dans leurs principaux domaines : la culture et le patrimoine, l'oenogastronomie, le tourisme balnéaire, vert et urbain.

Les échanges réciproques sont massifs : annuellement, plus de **7 millions d'Italiens** séjournent en France (à destination principalement de Paris, de la Côte d'Azur, de Lourdes et de la Corse, mais de plus en plus dans d'autres régions) ; le marché touristique italien représente 9% de la clientèle étrangère pour la France et génère près de 3 milliards d'euros de recettes touristiques. Les Français, quant à eux, représentent près de **7% des touristes venant en Italie**.



**Paris et Rome sont les deux villes les plus visitées au monde –
Les Italiens représentent le 5^e marché touristique pour la France**

II – Des politiques de coopération pour renforcer les échanges touristiques

Les voyages de la France vers l'Italie et de l'Italie vers la France se sont beaucoup fluidifiés dans les dernières années grâce au **développement de lignes low cost / low price** reliant les



grandes villes italiennes et les grandes villes françaises, ce qui facilite considérablement les courts séjours. Un vol direct Rome-Nantes a récemment été inauguré (simultanément à l'exposition **Voyage à Nantes**). La ligne à grande vitesse Milan-Turin-Chambéry-Lyon-Paris, elle, a connu une progression à deux chiffres en 2013, avancée que viendra amplifier la future ligne directe Lyon-Turin, qui a pour objectif d'alléger le trafic routier et de raccourcir les temps de trajet

entre la France et l'Italie pour des transports plus sûrs et plus respectueux de l'environnement.

L'activité touristique a également été favorisée par le développement de **coopérations régionales**, notamment entre le Conseil Général des Alpes-Maritimes et la Province d'Imperia. Depuis 2007, les territoires du Moyen et du Haut Pays des Alpes-Maritimes, du Piémont et de la Ligurie Occidentale se sont associés dans le **plan TOURVAL**, plan de Tourisme Valléen, visant à mettre en valeur la culture, les traditions et la gastronomie de ces régions. 4,7 millions d'euros ont été investis dans cette entreprise de valorisation du tourisme rural.

« Atout France » au cœur de la relation touristique franco-italienne

«**Atout France**» est l'Agence de développement touristique de la France, chargée depuis 2009 de contribuer au développement de l'industrie touristique et de l'ensemble de ses acteurs. Elle a été créée concomitamment avec la marque France et son logo, **Rendez-vous en France**, visant à unifier et développer l'image de la France sur le marché touristique international. Son bureau de représentation italienne est situé à Milan.

Atout France a réalisé l'exposition Le Grand Bleu, exposition photographique itinérante illustrant Marseille-Provence capitale de la culture 2013 et collaboré avec l'Institut Français Italie, l'Institut français - Centre Saint-Louis et les consulats généraux pour la déployer à Turin, Milan, Rome et Naples

L'agence développe en outre une intense activité de relations avec la presse italienne dont les retombées en contrevalet publicitaire dépassent 60 millions d'euros, ainsi qu'avec les organisateurs de voyages.



Crédits



Ce dossier a été réalisé par le service de presse et de communication,
en collaboration avec les différents services de l'ambassade de France en Italie

Service de presse et de communication

+39 06 68 60 13 06

<http://www.ambafrance-it.org>

presse.rome-amba@diplomatie.gouv.fr

Retrouvez nous sur :



YouTube

flickr

<https://www.facebook.com/pages/Ambassade-de-France-en-Italie/522995464454504>

<https://twitter.com/FranceenItalie>

<https://www.youtube.com/user/ambafrancerome>

<http://www.flickr.com/photos/95571881@N02/>

© Photographies : Ambassade de France en Italie, Atout France, MAE, Présidence de la République

© Ambassade de France en Italie.

Tous droits réservés.

Novembre 2013.